

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **30 juin 2017** à **19h15**

<i>N° délibération</i> D2017-05-04	<i>Date de convocation</i> 23 juin 2017	<i>Date d'affichage</i> 23 juin 2017
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	8	7	0	13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITO Giovanni
Mme PIQUEMAL Anne	Mme BOULANGE Rachel
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel
Mme LUBNAU Dominique	
M. GIRARD Guy	

Etaient absents excusés

M. OLEKSIUK Nicolas	Pouvoir à M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme LUBNAU Dominique
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à M. POINSIGNON Gilles
M. MARION Julien	
Mme DAUMAIL Martine	
Mme CAISSUTTI Claudie	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Recensement population : nomination coordonnateur et agent recenseur**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 57 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2018 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose,

De désigner comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement une élue locale, Madame Sonia MARTIGNON.

Elle bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales.

De désigner comme agent recenseur chargé du recensement de la population pour la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, Madame Marie-Christine BECK.

Elle sera rémunérée en heures complémentaires/supplémentaires à raison de 21 heures maximum par semaine.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **NOMME** Madame Sonia MARTIGNON, coordonnateur d'enquête
- **NOMME** Madame Marie-Christine BECK, agent recenseur
- **ACCEPTTE** la rémunération de l'agent recenseur en heures complémentaires/supplémentaires sur la base de 21 heures maximum par semaine.
- **ACCEPTTE** le remboursement des frais de mission du coordonnateur d'enquête.

Fait à Silly-sur-Nied, le 30 juin 2017

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

The image shows a rectangular box containing a handwritten signature in blue ink on the left and an official circular seal on the right. The seal features a central figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE SILLY SUR NIED' and '1870' at the bottom. The word 'Moselle' is written in small letters below the seal.

Signature et cachet